Quarante-Neuvième Année. — N° 56. Le Numéro : 10 centimes. Jeudi 6 Mars 1890

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 MARS

LETTRE PARLEMENTAIRE

DANS LES COULOIRS. — Le Cabinet Tirard est mortellement frappé. Ce sentiment universel est tellement fondé que, avant l'ouverture tardive de la séance du Palais-Bourbon, on se demandait, dans les couloirs, si le ministère dans le Conseil extraordinaire tenu, hier matin, n'avait pas résolu de démissionner. Mais aucune décision du Conseil n'a transpiré ; n'importe, on ne semble plus préoccupé que d'une chose : à quelle sauce sera mangé le Cabinet ? Son sort paraît irrévocablement fixé.

LA DÉLÉGATION SÉNATORIALE. — Le langage tenu par le Garde des sceaux, à la tribune du Palais-Bourbon, au sujet de la loi contre la presse, avait surpris tout le monde, tant la contradiction était flagrante entre ses paroles et celles proférées à la tribune du Luxembourg par le même ministre.

Les quelques sénateurs qui assistaient à l'interpellation sur la politique générale du gouvernement, n'avaient point dissimulé leur stupéfaction. Si l'avocat retors qui a hérité de la succession de d'Orguessan a cru se tirer d'embarras par une cynique volte-face, il s'est fourvoyé. En effet, on apprenait hier, de plusieurs sénateurs venus au Palais-Bourbon, qu'une délégation de membres du Luxembourg s'était rendue chez le président du Conseil, pour protester contre l'inqualifiable attitude de M. Thévenet. On ajoutait même que les sénateurs-ministres, MM. Tirard, Faye et Barbey, n'auraient pas ménagé les reproches à leur collègue de la justice.

LA RETRAITE DE M. THÉVENET. — A la suite de cet incident, il aurait été question de la démission du ministre de la justice. Toutefois, comme cette nouvelle amputation opérée après le vote de la majorité devait fatalement déterminer la mort, le gouvernement aurait résolu, au Conseil de la matinée, après de vives discussions, de chercher une « sortie » moins humiliante pour le ministre de la justice. Le cabinet n'aura peut-être pas le temps de trouver cette « sortie ».

LES PRONOSTICS. — On s'attend, en effet, à une sortie en masse des ministres. Jeudi, interpellation sur l'adhésion donnée par le ministère à la Conférence de Berlin ; même jour, question sur l'expédition du Dahomey ; autre question en l'air sur la nomination politique de M. Mazeau à la première présidence de la Cour de cassation. Nous en passons d'autres. Inutile de se demander l'accueil réservé au projet d'emprunt de M. Rouvier.

Quel sera l'incident qui provoquera la chute du cabinet Tirard ? Celui peut-être auquel on pense le moins ; mais ces questions et interpellations qui menacent le Cabinet paraissent toutes de nature à lui tailler des croupières.

UN JOLI MINISTÈRE

Un journal républicain écrit : M. Constans était l'âme du ministère.

Un autre : M. Constans était la tête du ministère.

Un troisième : M. Constans était la clef de voûte du ministère.

Un quatrième : M. Constans était la cheville ouvrière du ministère.

Voilà donc un ministère qui n'a plus ni âme, ni tête, ni clef de voûte, ni cheville ouvrière.

Il nous semble, en effet, difficile de décerner à M. Léon Bourgeois ces qualificatifs phychologique, physiologique, architectural et mécanique.

M. Tirard avait besoin d'une boulette de mastic pour boucher un trou ; il a pris M. Bourgeois.

D'autre part, nous avons quelque peine à nous représenter M. Rouvier et M. Tirard dans les rôles d'âme et de tête du ministère.

Nous ne voyons pas bien M. Thévenet déguisé en clef de voûte du Cabinet.

Et M. Yves Guyot ne nous apparaît pas nettement dans les importantes fonctions de cheville ouvrière gouvernementale.

Quant à M. de Freycinet, il nous en voudrait si nous prononcions son nom en cette affaire. Respectons son *lumbago*.

D'ailleurs, M. de Freycinet appartient à l'armée française. L'état de ses reins témoigne qu'il ne veut pas s'occuper de politique, du moins à l'heure présente.

Donc, M. Constans est irremplaçable. Il était l'âme et la tête qui convenaient au Cabinet des tripotages électoraux.

Si l'on voulait classer psychologiquement ses anciens collègues, il faudrait demander une dénomination à la grande famille des cucurbitacées, au risque d'encourir le reproche du matérialisme.

M. Constans parti, plus de tête, plus d'âme (nous négligeons la cheville ouvrière et la clef de voûte).

Et c'est ce ministère décapité, inanimé, qui représente le gouvernement de la République !

C'est ce ministère, logé à l'enseigne de « *la Femme-sans-Tête* », qui reste chargé de donner une direction au parti républicain !

INFORMATIONS

M. Bourgeois, notre nouveau ministre de l'intérieur, n'est pas né à Paris, comme l'ont dit plusieurs journaux, mais bien aux Petites-Chiettes (Jura). C'est à lui d'ailleurs que cette fantastique localité doit de s'appeler aujourd'hui Bonlieu. Nous en avons parlé jadis.

Comme nous l'avons annoncé, le *Journal officiel* a publié lundi la nomination de M. Mazeau au poste de premier président de la Cour de cassation.

Le nouveau premier président de la Cour de cassation, qui succède à M. Barbier, est né à Dijon en 1825. Il est fils d'un notaire bourguignon. Il fit son droit et, après avoir été secrétaire de Paul Fabre, avocat à la Cour de cassation, M. Mazeau acheta la charge de M. Martin (de Strasbourg), auquel il succéda comme avocat à la Cour de cassation.

Elu député en 1871, M. Mazeau se fit inscrire à la fois à la Gauche et à l'Extrême-Gauche.

Depuis 1876, il est sénateur de la Côte-d'Or. Il a été ministre de la justice dans le cabinet Rouvier (mai 1887), mais des raisons de santé l'obligèrent à donner sa démission.

On dit que M. Mazeau va donner sa démission de sénateur, bien que le mandat sénatorial ne soit pas incompatible avec ses fonctions.

ENCORE UN GENDRE

On a donné beaucoup de raisons de la démission de M. Constans.

On a tourné même autour du vrai motif, mais la vérité exacte, et que je tiens de bonne source, est celle-ci : — C'est un intime de l'Élysée qui est allé trouver M. Mazeau et lui a promis d'assurer sa nomination au poste de premier président de la Cour de cassation, aux conditions suivantes, qui ont été acceptées :

D'abord de donner sa démission de sénateur de la Côte-d'Or, bien qu'il n'y ait pas incompatibilité entre les deux fonctions, ensuite de présenter, de patronner et d'aider de toute son influence auprès des électeurs pour faire donner son siège, à qui... à M. Cunisset-Carnot, gendre du Président de la République.

Les gendres ne portent pourtant pas bonheur aux habitants de l'Elysée et l'histoire trop récente de M. Grévy devrait donner à réfléchir à M. Carnot.

LE COMMERCE FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Des correspondances venues de Russie disent que ce pays est envahi en ce moment par un grand nombre de marchandises étrangères, la plupart d'origine allemande, vendues avec des marques de fabrique française. Ces informations nous paraissent d'autant plus dignes de foi que, depuis plusieurs années, des faits analogues sont signalés dans tous les comptoirs de l'Orient. Il semble difficile de croire qu'ils soient ignorés de nos consuls et on ne peut guère non plus penser que ceux-ci ne les aient pas signalés au gouvernement français.

Nous serions plus embarrassés pour établir que notre gouvernement se soit préoccupé de cet état de choses et qu'il ait fait aucune démarche pour couper court à une fraude aussi nuisible aux intérêts et de notre commerce et de notre fabrication.

Nous avons pourtant un ministre du commerce. Il est vrai que ce ministre s'appelle M. Tirard. Cela suffit à expliquer bien des choses.

Le Conseil d'Etat allemand, présidé par l'empereur Guillaume, a terminé, paraît-il, les travaux préparatoires de la Conférence.

A la fin des séances, Guillaume II aurait dit :

« Pour ce qui concerne le socialisme, j'en fais mon affaire personnelle. J'en viendrai à bout tout seul. »

Cette phrase est naturellement l'objet d'interprétations contradictoires.

On annonce comme prochain le rappel du comte Hoyos, ambassadeur d'Autriche à Paris, et son remplacement par le comte Agénor de Goluchowski, depuis 1887 ministre plénipotentiaire à Bucharest.

M. de Goluchowski a été conseiller de légation à Paris, où il a épousé, en 1885, la princesse Anna Murat.

Les propos tenus il y a quelques mois par l'ambassadeur autrichien dans un interview rapporté par un journal de Paris, au sujet de la triple alliance et des sympathies de l'Autriche pour la France, ne seraient pas étrangers à la résolution prise à l'égard de ce diplomate.

A CLAIRVAUX

Le duc d'Aumale fera demain jeudi le voyage de Clairvaux pour voir le prisonnier.

Samedi, le prince de Joinville s'installera à Arc-en-Barrois pour être moins éloigné de son neveu. Quant à Madame la duchesse de Chartres, à chacun de ses voyages elle descendra chez le duc et la duchesse de Luynes qui s'installent définitivement dans la maison faisant face à l'entrée de la prison. Le duc de Luynes, quittant ainsi Paris pour être plus près de son ami, est, par son dévouement de toutes les heures, l'objet de l'admiration de la petite ville de Clairvaux.

A partir de dimanche prochain, le Prince sera conduit à la chapelle immédiatement après la messe des détenus de droit commun.

Mgr l'évêque de Troyes s'est mis en effet à la disposition du prisonnier pour qu'un office soit célébré tout exprès pour lui.

Dimanche matin, un des dessinateurs du *Monde Illustré*, M. Montigné, est arrivé à Clairvaux pour prendre quelques croquis. Notre confrère s'était installé devant la façade de la maison centrale et crayonnait sur son album, lorsqu'on vint le prier de se rendre dans le cabinet directorial.

M. Arnault, après avoir jeté les yeux sur les croquis déjà pris et déclaré qu'il avait le droit d'autoriser ou d'empêcher tout dessinateur ou photographe de reproduire les bâtiments confiés à sa vigilance, voulut bien permettre à l'artiste, non sans maugréer, de continuer son travail.

TOUCHANTE INTENTION

Une brave femme, en sortant de la chapelle Sainte-Anne, a dit à une des personnes qu'elle supposait autorisée à voir Mgr le duc d'Orléans :

« Monsieur, puisque vous pouvez approcher du petit prince, dites-lui que nous avons prié pour lui ; c'est un vrai gars et toutes les mères seraient fières d'avoir des fils comme lui. »

LETTRE A M. CARNOT
ET AUX MINISTRES

On écrit de Paris, le 1er mars, à l'*Anjou* :

« Monsieur le Rédacteur,

» Nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien insérer dans vos colonnes la lettre suivante adressée à M. le Président de la République et à ses ministres par un groupe nombreux de jeunes gens des écoles.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur,

avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre parfaite considération.

» UN GROUPE D'ÉTUDIANTS. »

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,

La jeunesse de France a l'honneur de vous adresser ses plus sincères remerciements pour l'application que vous venez de faire de la loi du 26 juin 1886.

En traduisant Mgr le duc d'Orléans devant les tribunaux, en le faisant condamner à deux ans de prison et en l'envoyant subir sa peine dans la maison centrale de Clairvaux, vous avez obtenu un résultat dont il nous appartient, plus qu'à tous autres, de vous féliciter.

Nous n'avons garde d'oublier, dans l'expression de notre reconnaissance, les membres de l'extrême gauche du Parlement qui, par leur demande d'amnistie pour les faits de grève, ont fixé vos hésitations, et vous ont contraint, malgré l'annonce prématurée de sa grâce, d'appliquer au Prince la loi dans toute sa rigueur.

Aucune décision ne pouvait resserrer davantage les liens qui nous unissent ; aucune mesure n'était plus propre à raviver l'ardeur et l'énergie de nos efforts pour le relèvement de la patrie.

Nous sommes aussi surpris qu'heureux en voyant les pouvoirs publics travailler avec nous à rendre de plus en plus populaire l'héritier de tant de rois qui ont fait la France.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs les ministres, l'assurance de notre très sincère gratitude.

(*Suivent de nombreuses signatures.*)

LE DÉCOLLETAGE A L'ÉLYSÉE

La *Lanterne* raconte une petite aventure qui se serait passée au dernier bal de l'Elysée. Elle met en scène le général Brugère, contre lequel, il est vrai, elle a entrepris un siège en règle :

« Les invités du Président de la République ont, au bal de samedi, assisté à une aventure assez amusante, aventure qui aurait peut-être tourné au ridicule si, au lieu d'arriver à deux femmes de grand esprit, Mmes D..., elle fût arrivée à quelqu'un ayant moins l'habitude du monde.

» A peine entrées dans le vestibule, ces deux dames laissent aux mains de leur valet de pied leurs manteaux, pour éviter les ennuis du vestiaire et pénètrent dans le premier salon.

» Mais, à leur grand étonnement, un officier les arrête au passage, les toise de haut en bas et, s'adressant à l'une d'elles, lui déclare qu'elle ne peut entrer, son corsage n'étant pas suffisamment échancré.

» L'impertinence de cette interdiction intimide un instant les deux invitées, mais elles insistent immédiatement pour être introduites quand même, rien ne justifiant un aussi grossier manque d'égards.

» L'officier, déjà un peu penaud, se retranche derrière sa consigne.

» Le procédé n'était pas pour satisfaire Mmes D... qui, très nettement et très spirituellement, font observer au lieutenant qu'il n'a aucune qualité pour passer en revue les toilettes de bal, et insistent en termes tels que le pauvre homme, absolument démonté, se rabat sur son supérieur et... plantant là les deux dames dans un empressement incongru, va chercher son colonel.

» Le colonel arrive sanglé, aiguilleté, brossé, ciré et, avec cette aménité particulière à certains militaires, regarde sous le nez les deux invitées, comme s'il passait un examen de harnachement, et déclare du haut de son incompétence que l'une des dames en effet n'est pas à l'ordonnance.

» — Je ne connais que la consigne, vous n'êtes pas assez déshabillée.

» Nouvelles protestations de ces dames, qui portaient d'ailleurs des toilettes fort riches, suffisamment claires et absolument en rapport comme étoffe et comme coupe avec leur situation de fortune.

» Elles prennent la chose du bon côté — celui des rieurs — et demandent d'un air narquois au colonel de vouloir bien préciser jusqu'où doit ou ne doit pas monter un corsage.

» — Mon Dieu, monsieur, je ne montre que ce que je crois ne pas devoir cacher et, en matière de toilette, ma couturière est, je suppose, plus compétente qu'un colonel. Les épaulettes de ma robe sont étoffées à ma fantaisie, je ne m'occupe pas de savoir si les vôtres sont réglementaires.

» Bref, le colonel, qui eût certainement fait bonne figure s'il eût fallu charger contre un régiment prussien, se trouble, bat en retraite à son tour et va chercher l'auteur de la consigne, le général Brugère, qui, dit-on, passe ses loisirs à écrire un ouvrage nouveau intitulé : *De l'épaulement en matière de place forte.*

» L'explication continue. Mme D... affirme au général, interloqué, que si elle porte une robe trop montante, ce n'est pas parce qu'elle a reçu un coup de fusil dans la poitrine, mais parce qu'elle a l'habitude de se vêtir à sa guise, sans prendre le mot chez messieurs les officiers du palais.

» Si bien que le général gêné, confus, ahuri, voyant que Mmes D... ne veulent pas capituler, lève la consigne et ouvre la porte.

» Mais avouez que la chose prête à rire.

» Quand M. Brugère aura-t-il un état-major de modistes?

» Il nous paraît assez inconvenant de confier à des militaires, fussent-ils des officiers d'antichambre, le soin de vérifier les toilettes de bal. Cette revue de petit équipement peut être agréable à passer, mais pas à subir. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 mars 1890.

La hausse a repris son cours, surtout en ce qui concerne les fonds d'Etat. Le 3 0/0 s'est relevé à 88.40 ; le 4 1/2 0/0 passe à 105.75.

L'animation est moins vive sur le groupe des établissements de crédit, cependant les cours précédents sont conservés sans discussion. Le Crédit Foncier fait 1,315 ; la Banque de Paris est à 783.75 et la Banque Nationale du Brésil à 580.

La Société Générale reste tenue à 475, la Banque d'Escompte à 517.50 ; la Société de Dépôts et Comptes Courants à 600.

Les actionnaires de la Banque des Pays-Autrichiens ont tout intérêt à déposer leurs titres pour l'assemblée générale du 31 mars. Les dépôts sont reçus jusqu'au 17 courant à la Société des Dépôts et Comptes Courants.

Il n'existe encore en Tunisie aucun établissement spécial de prêts fonciers ; aussi l'agriculture et le commerce ont-ils accueilli avec la plus vive satisfaction la nouvelle de la prochaine création d'un Crédit Foncier dans la Régence. Il est à prévoir que le public fera un excellent accueil à l'émission des 20,000 actions de la Société qui seront offertes au pair le 12 mars courant.

La hausse des rentes françaises s'est étendue aux fonds étrangers, notamment au 3 0/0 Portugais demandé à 63.50 et au 4 1/2 0/0 coté 491.25.

En banque, on a relevé des transactions continues sur les chemins de fer Russes Orel-Griasi à 587.50 et sur les obligations des chemins de fer de Porto-Rico à 277.50.

L'obligation des Chemins Economiques reste à 391.-

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La plus avantageuse des valeurs à lots est actuellement la Communal à 3 0/0 1880 du Crédit Foncier, cotée 470 fr. environ. Comme pour toutes les valeurs de placement, la Banque de l'Ouest délivre immédiatement titres contre espèces la Communale 1880 à sa clientèle. Pour recevoir une obligation franco, par retour du courrier, il suffit d'envoyer 471 fr. à la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

Le général de Galliffet a reçu cette année un commandement éventuel d'armée. Il va s'y préparer en inspectant la mobilisation de plusieurs corps d'armée du centre et du sud-ouest, et ne pourra assister aux manœuvres du camp de Châlons. Elles se feront du 1er au 12 septembre sous la haute direction du général d'Espeuille ; une décision définitive n'est pas encore prise à cet égard.

La 3e division de cavalerie, commandée à Châlons par le général Zeude, sera complétée par les 3e et 6e cuirassiers venant de Paris et de Versailles pour remplacer les 1er et 2e cuirassiers qui ne peuvent quitter Angers et Niort cet été. La 5e division arrivant de Melun, Fontainebleau, Meaux, Provins et Senlis avec le général de Jessé, opérera contre la 3e.

Tous les régiments seront à l'effectif de quatre cent vingt chevaux de selle. Figureront aux manœuvres du camp de Châlons les 3e, 4e, 6e et 9e cuirassiers, les 8e, 9e, 14e et 16e dragons, les 1er et 15e chasseurs, les 2e et 4e hussards.

LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Les engagements volontaires pour l'armée de terre seront ouverts du 1er au 31 mars 1890 pour les régiments ci-après qui n'ont pas encore reçu leur complet d'engagés :

1, 2, 5, 7, 8, 10, 13, 14, 16, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 28, 29, 30, 34, 35, 36, 39, 42, 44, 46, 47, 48, 52, 59, 62, 64, 68, 70, 71, 73, 75, 78, 79, 80, 81, 82, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 124, 125, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 142, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 160 et 161e régiments d'infanterie.

1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28 et 30e bataillons de chasseurs à pied.

1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27 et 28e régiments de dragons.

2, 3, 5, 6, 7, 8, 11, 14, 16, 17, 18, 19 et 20e régiments de chasseurs.

2, 4, 5, 8, 10, et 12e régiments de hussards.

1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11 et 12e régiments de cuirassiers.

2, 3, 4, 7, 8, 9, 16, 17, 19, 21, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 37e régiments d'artillerie.

1, 2, 3 et 4e régiments de zouaves.

1, 2, 3 et 4e régiments de tirailleurs algériens.

2, 3, 4 et 6e régiments de chassseurs d'Afrique.

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16e bataillons d'artillerie de forteresse.

1er et 2e régiments d'artillerie de pontonniers.

1, 2, 3, 4 et 5e régiments du génie.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

LA TEMPÉRATURE

Il y a relèvement de température. Le thermomètre n'est descendu cette nuit qu'à 4 degrés au-dessous de zéro. Les glaçons sont nombreux en Loire.

Le vent est tourné au sud et ce matin avant 8 heures la neige a commencé à tomber à gros flocons.

---

24 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Une vingtaine de personnes, parmi lesquelles trois ou quatre femmes, montaient bruyamment. Bientôt la porte s'ouvrit sous la main agitée du tisseur qui, jetant un regard furtif sur la figure de sa fille, voulut lui expliquer...

— François l'a fait, interrompit celle-ci avec sécheresse.

Elle se tenait droite et immobile près de la porte.

A la vue de cette jeune fille sérieuse, aux vêtements sombres, le silence se fit soudain dans les rangs... Presque tous se sentaient embarrassés au seuil de cette demeure dont ils troublaient la paix.

Darnétal offrit des chaises aux délégués. Les autres, restés debout, se casèrent sans bruit. Ils regardaient — les femmes surtout — le bon air de la pièce : les alcôves aux rideaux frais, les meubles cirés, le parquet uni et propre. Au milieu de la table, dans un vase de faïence brune, un énorme bouquet de fleurs et d'herbes des champs enveloppait l'appartement d'un parfum printanier.

Le dernier curieux placé, Séverine se dirigea vers la chambre voisine ; ce que voyant, le conférencier à mine pâle s'avança vivement près d'elle.

— Pardon, Mademoiselle, nous regrettons de vous déranger et surtout de provoquer votre sortie.

— Reste, dit le père, cela vaudra mieux.

Sans répondre autrement que par un signe, la jeune fille reprit, l'ouvrage en main, sa place ordinaire à la fenêtre.

François s'installa près d'elle.

Nul ne se trouvait à l'aise, pas même l'orateur qui venait de parler à Séverine. Il se sentait dans une atmosphère hostile aux nouveautés ; aussi, son langage fut-il plus mesuré que de coutume : il se contenta d'appuyer sur la solidarité sociale et de faire appel aux sentiments de fraternité.

Par malheur, son collègue, n'agissant pas avec le même discernement, se répandit en nouvelles invectives contre les patrons et le bourgeois en général.

La petite assemblée resta froide.

La gêne d'une maison particulière, la vue de Séverine à sa fenêtre, n'encourageaient personne à l'expansion élogieuse. La jeune fille était si raide, son attitude si sévère !... mais ses lèvres semblaient scellées par une volonté impérieuse. Cependant, lorsqu'une phrase plus significative, plus violente encore sortait de la bouche du harangueur, une rougeur subite empourprait son visage. A deux reprises différentes, elle ne put retenir l'éclair indigné de son regard. Plus d'une fois aussi, son œil inquiet se fixa sur François... et toujours le sourire de l'enfant sembla lui répondre :

— Ne crains rien, tout cela : des blagues.

Hélas ! non, ce n'étaient pas des blagues... Tout exagérées que fussent ces diatribes, tout illogiques que fussent ces données, elles étaient le résultat de causes, que nous n'avons pas à étudier ici, et l'indice d'une évolution sociale dont personne ne peut prévoir les résultats.

Tandis que les ambitieux activent le feu, que les violents jettent dans le brasier les essences amères, qui s'occupe d'éteindre les haines grandissantes, les malentendus désastreux? Et pourtant le vide, s'élargissant chaque jour entre les classes, ne peut être comblé que par l'amour.

La séance finit par l'ordinaire distribution de journaux, puis on sortit.

Quand le dernier assistant franchit la porte, Darnétal poussa un soupir de soulagement. Séverine, sans dire un mot, ouvrait les fenêtres et mettait de l'ordre. François regardait avec curiosité les papiers restés sur la table.

A ce moment, Flavie se montra.

— Quoi donc? dit-elle, d'un ton moitié riant, moitié fâché, vous aviez toute une réunion ce soir... je n'ai pas osé entrer... depuis un quart d'heure je suis chez la voisine.

Sa sœur ne répondit pas, mais elle remuait chaque objet avec une vivacité n'annonçant rien de bon.

Darnétal, dans ces circonstances, se tournait du côté de sa fille aînée, plus douce, plus d'arrangement, il répondit :

— Un ennui, que veux-tu ? Je n'ai pu refuser ce service aux voisins.

— M. Davron sera content, mâcha Séverine, sans s'arrêter dans son travail.

— Oh ! il comprendra le cas : — Verdrel le lui expliquera. Du reste, valait mieux ici que partout ailleurs, ajouta-t-il en forme d'a-

L'avant-dernière nuit a été, très certainement, la plus froide de cet hiver.

La température sibérienne que nous avons signalée hier a été générale.

Le thermomètre a marqué, à Dijon, 11 degrés au-dessous de zéro.

La rivière de l'Ouche est complètement gelée, ce qui n'était pas arrivé depuis le rigoureux hiver de 1870-71.

A Perpignan, la gelée de l'avant-dernière neit a occasionné des dégâts considérables.

A Auch, il a fait, la même nuit, le froid le plus intense de tout l'hiver.

A Toulon, la neige continue à tomber sur tout le littoral, phénomène qui ne s'était pas produit depuis longtemps.

A Marseille, la neige a fait son apparition lundi matin ; les toits des maisons, les paquebots dans le port et les montagnes environnantes en etaient couverts.

A Irun, temps effroyable ; il neige et fait froid comme il n'avait fait ici de mémoire d'homme.

A Rome, la neige est tombée l'avant dernière nuit pendant quatre heures.

A Madrid, les tempêtes de neige continuent dans les provinces.

New-York, 3 mars. — Une très violente tempête de neige a sévi hier sur New-York et Boston.

La tempête a détruit les récoltes dans quelques districts de la Virginie.

Le bulletin de l'Observatoire signale une baisse barométrique et l'approche d'une violente bourrasque.

Aujourd'hui, à une heure, le vent est remonté à l'Ouest.

—

Comme l'année dernière nous entrons en mars avec une recrudescence de froid, et un véritable tapis de neige couvre en ce moment les récoltes dans un certain nombre de régions agricoles. Il ne faut pas se plaindre de cette température rigoureuse qui va avoir pour effet à la fois de détruire les insectes nuisibles qui se préparaient à faire leur apparition en même temps que le réveil de la végétation et de retarder fort opportunément cette végétation elle-même qui, en se développant trop vite, n'aurait pu supporter sans danger l'hiver tardif auquel nous sommes habitués depuis plusieurs années.

La mort décime le clergé de notre arrondissement. Nous apprenons que le vénérable curé de Varrains, M. l'abbé Goglet, vient d'être enlevé à l'affection de ses paroissiens.

Des pétitions pour demander la liberté d'introduire en Maine-et-Loire phylloxéré les cépages américains ont été déposées hier à la Préfecture. Elles contiennent 220 signatures d'Angers, Saint-Saturnin, Tigné, Rablay, Bouchemaine, Saint-Barthélemy, Saint-Melaine.

D'autres seront remises aujourd'hui et jours suivants.

LES MANŒUVRES D'AUTOMNE

Des manœuvres de division d'une durée de quinze jours seront exécutées cette année par le 9e corps d'armée.

M. le général commandant le 15e corps d'armée avait soumis le cas suivant au ministre de la guerre :

« Un soldat, incorporé dans un régiment de la région, étant l'aîné d'une famille composée de six enfants, issus du même père, a-t-il droit au renvoi dans ses foyers après un an de service, lorsque le père, s'étant remarié, épouse une veuve avec un enfant, ce qui porte à sept le nombre des enfants de ladite famille? »

Le ministre a répondu par la négative, par la raison que « le réclamant est l'aîné de six enfants et non de sept, le septième étant absolument étranger à sa famille. »

Session extraordinaire de Baccalauréat dans les facultés des sciences et des lettres. — Baccalaureat ès-lettres (2e partie).

En exécution d'un arrêté ministériel du 22 janvier 1890, une session extraordinaire de Baccalauréat s'ouvrira le 24 mars 1890 devant la Faculté des Lettres de Poitiers.

Cette session est exclusivement réservée aux Candidats ajournés aux épreuves de la deuxième série.

Les demandes d'inscription seront reçues au secrétariat du 3 au 17 mars.

Baccalauréat ès-sciences. — Une session extraordinaire de Baccalauréat complet s'ouvrira devant la Faculté des Sciences de Poitiers, le 14 avril 1890.

Cette session est réservée aux candidats qui justifient de deux ajournements. Sont admis, en outre, à s'inscrire exceptionnellement :

Les candidats aux écoles spéciales du Gouvernement pour le concours de 1890, les étudiants en droits aspirants à la licence, régulièrement inscrits à une Faculté.

Les demandes d'inscription seront recues au secrétariat du 22 mars au 5 avril.

M. JULES BORDIER A GAND

On télégraphie de Gand, le 3 mars :

« Grand succès, hier soir, au Conservatoire, pour les œuvres de M. Jules Bordier. Tous les morceaux ont été applaudis, le chœur de *Nadia* a été bissé et l'auteur rappelé après le dernier morceau. »

POITIERS. — *Grande attraction.* — Nous apprenons que la garnison de Poitiers, reconnaissante des sacrifices faits par la Société de secours aux blessés militaires, dite la Croix-Rouge, en faveur des militaires atteints de la fièvre typhoïde, compte donner au profit de cette Société, dès les premiers jours du mois de mai prochain, une fête militaire, dans le parc de Blossac. Incessamment, nous espérons pouvoir donner un aperçu des exercices qui seront exécutés à cette occasion.

(*Journal de la Vienne.*)

UNE ODIEUSE POURSUITE

On a dressé procès-verbal contre le Frère Guimard, instituteur à Marsac (Loire-Inférieure). Voici dans quelles circonstances :

Le 23 décembre dernier, un cultivateur, à Conquereuil, l'avait fait appeler pour soigner son fils atteint d'une angine. Le médecin qui était venu n'avait apporté aucun soulagement au malade. Le Frère refusa d'abord de venir. Sollicité une seconde fois, il vint. L'enfant étouffait et sept hommes avaient du mal à le retenir dans son lit. Il lui ouvrit la bouche et avec une petite quenouillette, imprégnée d'une solution, il lui débarrassa la gorge des pellicules qui le gênaient. Une demi-heure après, l'enfant pouvait parler, et, deux jours après, l'angine était complètement guérie.

On poursuit le Frère Guimard pour exercice illégal de la médecine.

FAITS DIVERS

PRENEZ GARDE AUX CHAMPIGNONS

On écrit de Chéroy (Yonne) qu'un horrible malheur vient de frapper une famille de cultivateurs de cette commune.

Dimanche, au repas du matin, deux jeunes filles, deux sœurs, l'une âgée de dix-neuf ans et l'autre de seize ans, déjeunaient d'un plat de champignons. Dans la soirée, toutes deux expiraient dans d'atroces convulsions.

Une nouvelle mode pour les dîners, d'après le *Figaro :*

Chaque invité trouve à côté de son assiette une petite glace ciselée, montée sur plaque en vermeil et chiffrée comme tout le service aux initiales de la maison.

Les femmes peuvent ainsi, tout en causant, jeter un coup d'œil furtif sur le miroir placé devant elles et s'assurer que rien n'est venu troubler la perfection de leur coiffure, etc... Quant aux hommes, ils peuvent surveiller leur moustache et leur plastron.

L'innovation nous semble utile, agréable et a par conséquent de grandes chances d'être adoptée.

La justice française serait-elle distancée ?

On a cité, il y a quelque temps, un procès qui vient de se terminer en Hongrie au bout de 470 ans.

Un exemple analogue s'est produit en Pologne. On a terminé, par un arrangement amiable, un procès qui durait depuis quatre siècles.

Le différend, commencé en 1490, portait sur une pièce de terre inculte d'une vingtaine d'hectares dont deux voisins se prétendaient propriétaires.

Elles font du bien partout

Château-de-la-Mosson (Hérault), le 22 septembre 1889. — Je souffrais depuis cinq mois d'une gastrite, je ne pouvais prendre aucune nourriture et je souffrais horriblement de l'estomac. Je suis heureuse de vous dire que vos *Pilules Suisses* m'ont fait beaucoup de bien ; depuis que j'en ai pris, je mange et je digère parfaitement. (Sig. lég.) Mme L. DAUDÉ.

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Jeudi 6 mars

FAUST, opéra en 5 actes, avec le concours de M. Giraud.

MARCHÉ de Saumur du 1er Mars 1890

Froment-commerce, l'hectolitre	19	50	Bœuf ou vache, le kil.	1	80
id. halle (moyenne)	18	95	Veau —	2	—
Méteil —	14	75	Mouton —	2	40
Seigle —	10	50	Porc —	1	60
Orge —	11	30	Poulets la couple	4	50
Avoine —	9	—	Dindonneaux —	16	—
Sarrasin —	—	—	Canards —	6	—
Haricots blancs —	18	—	Oies —	9	—
Haricots rouges —	16	—	Beurre le kilog.	2	40
Fèves —	—	—	Œufs la douzaine		80
Noix —	12	—	Foin, la charretée de 780 kilog.	50	—
Châtaignes —	17	—	Luzerne —	40	—
Sel les 100 kil.	15	—	Paille —	30	—
Son —	14	—	Huile de noix, 50 kil.	125	—
Pommes de terre, la barrique,	9	—	Chanvre 1re qualité les 52 kilog. 500	—	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	—	id. 2e —	—	—
Pain 1re qual., le kil.	—	—	id. 3e —	—	—
id. 2e id. 0 f. 33.33	—	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16	
id. 3e id. 0 f. 31.88	—	—	Charbon de terre —	4	50

Cours des Vins.

Rouges.		
Souzay et environs	la barrique	120
Champigny	—	130
Varrains	—	115
Bourgueil	—	130
Restigné	—	120
Chinon	—	115
Blancs.		
Coteaux de Saumur	la barrique	200
Ordinaires, environs de Saumur	—	130
Saint-Léger et environs	—	110
Varrains et environs	—	120
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	100
La Vienne	—	100
Cidre de Bretagne	la barrique	50
Cidre de Normandie	—	60

Capsules GUYOT. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le fl. — Maison L. Frere, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois suprs, la boîte pr	6	personnes	0.85
» » » »	3	»	0.45
Haricots verts suprs, »	6	»	0.90
» » » »	3	»	0.45
Asperges d'Argenteuil, »	5	»	1.30
Macédoine, »			1.80
Jardinière, »			1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte			1.20
Fonds d'artichauts, »			2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

---

pologie, car...

Le bruit d'un sanglot l'interrompit soudain.

Séverine, ne pouvant pas retenir les larmes qui l'étouffaient, couvrit son visage de ses mains.

— Ah ! par exemple, s'écria Darnétal, vas-tu point prendre au gros ces bêtises-là?... des bruits de paroles, voilà tout.

La jeune fille s'était tellement contenue pendant cette malheureuse séance que maintenant les nerfs réclamaient leur tour... puis, une tristesse indéfinie s'exhalait pour elle de ces discours violents qui blessaient ses instincts de femme et de chrétienne, sans qu'elle en comprît toujours le sens et la portée.

Flavie s'approcha vivement.

Alors, Séverine s'efforçant de sourire, lui dit :

— C'est fini.

Mais, bientôt, d'un geste triste, elle montra François qui, rassuré sur son compte, parcourait de nouveau les journaux.

Darnétal saisit ce coup d'œil au passage.

— Voilà ce qui te chagrine ? Eh bien ! ce n'est pas la peine.

Prenant brusquement les papiers des mains du jeune garçon, il les jeta dans la cheminée. Ensuite à l'aide de la chandelle qui les éclairait il y mit le feu.

Séverine, touchée de ce mouvement, embrassa son père comme elle ne l'avait pas fait depuis longtemps.

Le dimanche était arrivé.

L'heure de la conférence approchait, des groupes d'ouvriers se dirigeaient vers le lieu de réunion.

On causait avec animation. Travaillés sans relâche depuis quelques jours, bon nombre d'entre eux avaient découvert — ce dont ils ne se doutaient pas auparavant — qu'ils étaient des victimes, dévorées sans pitié, exploitées sans trêve, au bénéfice des patrons.

Verdrel s'y rendait aussi de son pas tranquille, accompagné de Jean Davy : l'œil vif et la bouche souriante. Invité à dîner par le contre-maître, l'ouvrier avait fait honneur au repas de son hôte. Ce dernier l'avait soigné, fort bien soigné, mais de manière à lui laisser la liberté de sa tête, en y ajoutant une pointe de hardiesse et d'initiative.

Un habile homme ce Verdrel !

Les places se remplissaient vite. Les délégués formaient le bureau.

Davy et son compagnon se mirent aux premiers rangs, en face de la tribune improvisée.

La salle était houleuse.

On y sentait un singulier mélange des opinions aussi bien que l'excitation des sentiments. Dans cette population, à moitié ouvrière, à moitié rurale, les nouvelles doctrines n'avaient encore attaqué que l'épiderme ; même parmi les recrues les plus satisfaisantes, la foi n'avait rien de bien ferme. Le bon sens — ce bon sens normand difficile à entamer — suscitait un certain nombre de : « mais » à la cantonnade.

Firmin Verdrel suivait les ondulations de la foule avec une curiosité d'amateur. Ses yeux gris brillaient, plus narquois que jamais, soit qu'ils se fixassent sur les assistants, soit qu'ils revinssent aux délégués et au bureau. Son investigation sagace interprétait les bruits, les phrases jetées en l'air, les apostrophes. C'était pour le petit homme un spectacle attrayant au plus haut degré ; d'autant mieux qu'il comptait sur les incidents.

Ceux-ci commençaient déjà.

(*A suivre.*)

Étude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le SAMEDI 15 MARS 1890, *à midi, à Saumur, rue d'Orléans, n° 72, en l'étude de* Me LE BARON, *notaire,*

UNE MAISON

Avec Cour et petit Jardin

Au Pont-Fouchard, à l'entrée de Bagneux,

Dépendant de la succession de Mme veuve LASNIER.

S'adresser à Me LE BARON, notaire. (167)

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude et par le ministère de Me LELIÈVRE

Le Dimanche 9 mars 1890, à 1 heure après midi

LES BIENS

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Appartenant à M. AUBERGEON, propriétaire, demeurant au Clos-Pointu, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

1er LOT

Un hectare 23 ares 50 centiares de vigne et terre, ayant fait partie de la pièce de la Halerie, distraite de la propriété des Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au nord Mme veuve Audebert, au sud Albert Léger, à l'est le clos de Terrefort, un chemin commun et Mme Beaumont.

2e LOT

Huit ares 25 centiares de vigne, situés au lieu dit la Prairie-de-la Roche, à Bagneux, joignant au nord M. Petit-Boudairon, au sud M. Poisson, à l'est la Prairie-de-la Roche, et à l'ouest M. Claveau.

Mise à prix : 60 fr. les 5 ares 50 centiares.

Faculté de traiter avant l'adjudication pour tout ou partie des lots, qui pourront être divisés.

S'adresser à M. AUBERGEON, à M. TAVEAU, expert à Bagneux, ou à Me LELIÈVRE, notaire.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite

UNE

BONNE BOULANGERIE

Faisant 50 culasses par mois (garanti).

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

POUR NOEL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à Mme BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

VENTE VOLONTAIRE

De Meubles

Le LUNDI 10 mars 1890, à 1 heure du soir, à Saumur, dans une maison sise rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 38, il sera vendu, par le ministère de Me JAUBERT, commissaire-priseur, audit lieu :

Buffets, lit en noyer, fauteuil Voltaire, chaises, tables, glaces, guéridon, table de nuit, pendule, garniture de cheminée, un lot de vaisselle, verrerie et batterie de cuisine, poêle et ses tuyaux.

Vieilles pièces de monnaie en or.

On paiera *expressément* comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Le commissaire-priseur,
Y. JAUBERT.

AVIS

M. GEORGES PERDRIER, voyageur en liquides, demeurant dernièrement à Saumur, prévient le public qu'il se déclare irresponsable des dettes que sa femme a pu contracter depuis son départ de Saumur, c'est-à-dire à partir du 19 mars 1889, et toutes celles qu'elle pourra contracter à l'avenir. (225)

A CÉDER

BEAUX MAGASINS

DE

Pâtisserie Confiserie

Liqueurs, Vins fins.

Rue Saint-Jean, 20, Saumur.

S'adresser à M. E. TROUVÉ, qui les exploite. (149)

MAGASIN

D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENT

A LOUER

S'adresser à M. COUÉ, photographe, rue d'Orléans, 57.

PEINTURE-VITRERIE

M. LANDAT a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur de l'établissement de peinture de M. PELTIER, quai de Limoges, 37, à Saumur, où on peut s'adresser pour les commandes. Il garantit comme solidité et bon goût tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

PRIX MODÉRÉS.

A CÉDER

Grand Hôtel d'Anjou

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

A VENDRE

8 VIEUX NOYERS

Particulièrement propres à la confection de crosses de fusils.

S'adresser, pour les visiter, sur la commune de Blou, arrondissement de Longué, aux fermiers du Petit-Mesanger et de la Jubardière, et, pour traiter, à M. HANRY-VIGER, au Clos-des-Poiriers, commune de Neuillé. (110)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

UN MÉNAGE, ayant servi dans une maison bourgeoise, demande place de cocher et cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

PILULES

BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'**estomac**, du **foie** et des **nerfs**, telles que **flatuosités, ballonnement** du **ventre** et **assoupissements** après le repas, **échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation** de la **bile** et de **glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions** de la **peau**, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** *PURIFIENT* le *SANG* et en *RÉGULARISENT LE COURS.*

A ce titre elles se recommandent surtout *à l'USAGE des DAMES.* La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse **CINQ MILLIONS de BOITES.**

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre).

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées :
62, Avenue des Champs-Élysées, 62
et Pharmacie **HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS**
Détail dans toutes les Pharmacies.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, *à Argenteuil (Seine-et-Oise)*

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREVON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, Sr

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, *fournisseur de l'Ecole de cavalerie.*

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1re qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1er choix

Petits pois	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins	—	1.60	—	0.85
Haricots verts	—	0 85	—	0 45
» » très fins	—	1.50	—	0.80
Asperges entières	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis	—	0.40		
Thon à l'huile depuis	—	0.75		
Homard entier	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

Mme CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 MARS

FONDS	
3 0/0	88 45
3 0/0 amortissable	91 45
4 1/2 1883	105 60
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	
Oblig. 1855-60 3 0/0	550 —
— 1865 4 0/0	532 50
— 1869 3 0/0	414 —
— 1871 3 0/0	404 —
— 1875 4 0/0	533 —
— 1876 4 0/0	531 50
— 1886 3 0/0	397 50
Bons de liquidation	534 —

VALEURS FRANÇAISES ACTIONS	
Banque de France	4170 —
Banque d'Escompte	517 50
Comptoir national d'Escompte	620 —
Crédit Foncier	1215 —
Crédit Industriel et Commercial	600 —
Crédit Lyonnais	730 —
Crédit Mobilier	467 50
Dépôts et Comptes courants	600 —
Société Générale	475 —
Est	833 75
Paris-Lyon-Méditerranée	1387 50
Midi	1207 50
Nord	1775 —
Orléans	1420 —
Ouest	986 25
Compagnie parisienne du Gaz	1425 —
Transatlantique	602 50
Canal de Panama	64 —
— Suez	2300 —
VALEURS ÉTRANGÈRES	
Autrichien 4 0/0 or	95 —
Dette d'Egypte 6 0/0	480 —
Extérieur 4 0/0	73 75
Hongrie 4 0/0 or	88 40
Italie 5 0/0	93 —
Portugal 4 1/2 1888	491 —

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	
Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	381 —
— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	472 —
— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	472 —
— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	469 —
— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	398 —
— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	466 50
CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
Est 3 0/0 anc. r. à 500	414 —
P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	422 25
Midi 3 0/0 ancien r. à 500	423 —
Nord 3 0/0 r. à 500	429 25
Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	425 —
Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	429 —

VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
Compagnie parisienne du Gaz	529 —
Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	382 —
Panama 6 0/0 1re série remb. à 1,000	55 —
— 6 0/0 2e série — —	55 —
— obligations à lots	126 —
Suez 5 0/0 remboursable à 500	610 —
FONDS ÉTRANGERS	
Emprunt russe 1862 5 0/0	105 —
— 1889 4 0/0	94 70
Consolidés 4 0/0 1re série	94 70
— — 2e —	— —
VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	509 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1890* LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,